

# Premiers pas chez l'assistante maternelle

Mon livret de liaison



**P4**

**Le métier  
d'assistante maternelle**

**Le premier contact**

**P5**

**La première rencontre  
avec l'assistante maternelle**

**La période d'adaptation**

**P6**

**L'environnement de l'enfant**

**P7**

**Les habitudes  
de l'enfant**

**L'éveil**

**P8**

**Les repas**

**Le doudou, la tétine, le portage**

**P9**

**Le sommeil**

**Hygiène, propreté, santé**

**PTI**

**Contacts utiles**

Ce livret est un support d'échanges entre les parents et l'assistante maternelle. Il facilite l'adaptation et personnalise l'accueil de votre enfant. Il a été élaboré avec la participation de l'équipe du Relais d'assistantes maternelles (RAM) de la Ville, une psychologue rattachée à la Direction petite enfance de la Ville et des assistantes maternelles volontaires que nous remercions. Vous pouvez l'utiliser et le compléter tout au long de l'accueil de l'enfant en fonction de son évolution. Les questions que nous vous proposons ne sont pas exhaustives. Nous souhaitons que les informations et conseils regroupés dans ce livret soient utiles aux parents, aux assistantes maternelles ainsi qu'aux enfants dont elles prennent soin.



## Le métier d'assistante maternelle

L'assistante maternelle est une professionnelle de la petite enfance qui exerce à son domicile. Elle a un agrément délivré par le Conseil départemental, obtenu à la suite d'une évaluation du service de la Protection maternelle infantile (PMI).

Elle a suivi une formation obligatoire de 120h portant notamment sur le développement global du jeune enfant et les gestes de 1<sup>er</sup> secours. Cette formation se fait en 2 temps : 80h puis 40h. Une fois les 80 heures de formation effectuées, l'assistante maternelle peut débiter son activité et devra terminer sa formation (40h) dans un délai de trois ans maximum à compter de l'accueil du premier enfant.

Elle a droit, comme tout salarié, à la formation continue tout au long de sa carrière et peut participer si elle le souhaite aux conférences thématiques organisées par l'équipe du RAM.

Les assistantes maternelles peuvent donc s'appuyer sur les services de la PMI et du RAM, elles ne sont pas seules dans leurs pratiques. Ces structures sont aussi accessibles aux familles.

## Le premier contact

Il est souvent téléphonique. Lors de cet échange, il est préférable d'indiquer la date d'accueil souhaité, le nombre d'heures moyen d'accueil par semaine et par an, le nombre de congés et avoir éventuellement un planning quand les horaires ne sont pas fixes. Plus vous êtes précis dans votre demande, plus les assistantes maternelles peuvent l'être dans leur tarif. La rémunération varie en fonction de l'offre et de la demande, du nombre d'enfants accueillis et du temps d'accueil.

**À NOTER :** Certaines assistantes maternelle préfèrent informer les parents des tarifs qu'elles pratiquent après une première rencontre.

# La première rencontre

## avec l'assistante maternelle

Ce premier rendez-vous nécessite d'être préparé. En effet, cet échange vous permettra de découvrir l'univers de la professionnelle et d'exprimer vos attentes. L'assistante maternelle vous présentera son organisation et son projet d'accueil (*sa pratique, les sorties proposées, les activités...*), ses éventuelles « contraintes » (*par exemple : enfants à accompagner à l'école, congés, horaires...*). Ce sera le moment aussi de visiter les espaces dédiés aux enfants.

## La période d'adaptation

Il est important de prévoir une période d'adaptation, c'est-à-dire un temps de rencontre qui permet de créer du lien avec l'assistante maternelle, l'enfant, les parents et les enfants déjà accueillis. Cette période d'ajustement est aussi idéale pour établir un climat de confiance réciproque. Sa durée peut varier en fonction des besoins de chacun.



**À NOTER :** Vous devez fournir les couches, une tenue complète pour changer l'enfant (à renouveler lorsque celle-ci est sale).

L'entretien du linge sali dans la journée est à votre charge.



## L'environnement de l'enfant

**Voici l'essentiel des informations à savoir pour connaître l'environnement d'accueil de votre enfant.**

- **La famille de l'assistante maternelle :** prénom de l'assistante maternelle, prénom du conjoint, prénom (s) de son (ses) enfant(s)...
- **Les animaux :** Vous devez être informés de la présence d'animaux au domicile de l'assistante maternelle (*la présence, même temporaire, d'un chien de catégorie 1 ou 2 est incompatible avec l'exercice de la profession d'assistante maternelle*).
- **Les fournitures :** L'assistante maternelle fournit le matériel éducatif et de puériculture pour l'accueil de l'enfant. Ce matériel doit être en bon état et conforme aux normes de sécurité en vigueur.
- **La famille des autres enfants accueillis :** prénom de l'enfant, âge à la date de l'accueil, prénom(s) du (des) frères et sœurs...

# Les habitudes de l'enfant

Informez l'assistante maternelle des habitudes de votre enfant, cela va lui permettre de personnaliser son accueil et de répondre au mieux à ses besoins. Ces renseignements sont à actualiser régulièrement afin de prendre en compte l'évolution et les nouvelles acquisitions de l'enfant.

- L'enfant a-t-il déjà été accueilli par d'autres personnes ?
- À partir de quel âge et durant combien de temps votre enfant a-t-il déjà été accueilli ?

## L'éveil

- Stade du développement :  
votre enfant a-t-il l'habitude de jouer au sol sur un tapis ?  
Se retourne-t-il ?  
S'assied-il seul ?  
Aime-t-il jouer seul ?  
Quels sont ses jeux et jouets préférés ?...
- Est-il habitué à jouer avec d'autres enfants ?
- Quelles sont les sorties qu'il préfère ?





## Les repas

- Votre enfant a-t-il des allergies alimentaires connues ?
- Quelle est l'organisation mise en place en cas d'allaitement ?  
*(si l'enfant est allaité, il est préférable d'introduire progressivement le biberon avant l'accueil chez l'assistante maternelle).*
- Doit-on prendre des dispositifs particuliers concernant l'hygiène des biberons ?
- Quelle eau utiliser ? Combien de biberons par jour ? A quelle température ? Quelles sont les habitudes de l'enfant : biberon donné dans les bras, pause au milieu ?

Lors de la diversification alimentaire, vous devez introduire les nouveaux aliments lorsque votre enfant est à vos côtés et en informer l'assistante maternelle au fur et à mesure.

- Que mange l'enfant ? : petits pots, purée maison, mixée, en morceaux... Qu'est-ce qu'il n'aime pas ? Quel est son plat préféré ? Indiquez en détail le contenu des repas et les quantités.
- L'enfant mange-t-il seul ? Installé dans une chaise haute ? À table ? Indiquez ses horaires habituels.

## Le doudou, la tétine, le portage

- A-t-il un doudou, une tétine ?
- A-t-il l'habitude d'être porté ? À quels moments de la journée ? Comment ?

# Le sommeil

- À quelle heure se réveille-t-il le matin ?
- À quelle heure s'endort-il le soir ?
- Comment et quand fait-il sa sieste ?
- A-t-il un rituel d'endormissement ? (pénombre, lumière, histoires, berceuses, musique, présence..).

# Hygiène, propreté, santé

- Quels sont les produits utilisés pour le change ?
- A-t-il des couches la journée, la nuit ?
- Demande-t-il à aller sur le pot ?

La propreté est liée au développement psychomoteur et psychoaffectif de l'enfant. Son acquisition est variable d'un enfant à l'autre et doit se faire avec souplesse et en collaboration avec l'enfant, les parents et l'assistante maternelle.





Demandez à l'assistante maternelle si elle accepte d'accueillir un enfant malade, de donner les médicaments et dans quelles conditions (*les médicaments ne peuvent être donnés à l'enfant que sur prescription médicale*) ?

Il convient également de lui laisser les **coordonnées du médecin traitant** et de lui donner toutes les **informations sur l'état de santé de votre enfant**. Pour ne rien oublier, fournissez les attestations de vaccinations ou une photocopie du carnet de santé (pages des vaccinations).

# Contacts utiles

## **RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES (RAM):**

4, bis rue des frères Verdeaux, 77500 Chelles  
01 64 72 84 07 / 84 02

## **PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE (PMI) :**

25, avenue du gendarme Castermant, 77500 Chelles  
01 64 26 51 05

## **CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF) :**

97, boulevard du Segrais 77 185 Lognes :  
08 90 09 03 77

## **CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DES ASSISTANTES MATERNELLES :**

[www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)

## **FEPEM, FÉDÉRATION DES PARTICULIERS EMPLOYEURS DE FRANCE :**

[www.fepem.fr](http://www.fepem.fr)

## **DIRECCTE :**

Direction régionale du travail, de l'emploi et de la  
formation professionnelle : contrats de travail, guide de  
l'employeur :

[idf-ut77.renseignements@direccte.gouv.fr](mailto:idf-ut77.renseignements@direccte.gouv.fr)



VILLE DE CHELLES  
Parc du Souvenir Emile  
Fouchard  
77 500 Chelles  
[www.chelles.fr](http://www.chelles.fr)  
●●●●●

